

SÉNAT DU CANADA

BILL O^o.

Loi pour faire droit à Phyllis Adair Barker Smith.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Phyllis Adair Barker Smith, demeurant en la cité de Westmount, province de Québec, épouse de Lionel Mackay Smith, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le quatrième jour de mai 1929, en la cité de Montréal, dite province, et qu'elle était alors Phyllis Adair Barker, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Phyllis Adair Barker et Lionel Mackay Smith, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Phyllis Adair Barker de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Lionel Mackay Smith n'eût pas été célébrée.